



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



L'Initiative interministérielle sur la science inclusive

Stratégie de mise en œuvre des
lignes directrices en matière de
science inclusive pour les
ministères et organismes à
vocation scientifique

Décembre 2025



Canada

Also available in English under the title: [The Interdepartmental Inclusive Science Initiative : implementation strategy for science based departments and agencies inclusive science guidelines]

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Ressources naturelles Canada à copyright-droitdauteur@nrcan-rncan.gc.ca.

Cat. No. M4-285/2-2025F-PDF (En ligne) / ISBN 978-0-660-97855-0

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles, 2025

Table des matières

Abréviations	1
Avis de non-responsabilité	1
Comment lire ce document	1
 1. Contexte et renseignements généraux	 2
 2. Gouvernance et surveillance : rôles et responsabilités	 3
2.1 Partenaires de mise en œuvre	3
2.1.1 L'organe de coordination national	3
2.2 Établissement de rapports centraux	4
 3. Plan de mise en œuvre	 4
3.1 Outils de renforcement des capacités, de diffusion et de mobilisation	4
3.1.1 Séances d'échange de connaissances et de renforcement des capacités	5
3.1.2 Outils de diffusion et de mobilisation.....	6
3.2 Élaboration de plans d'action au niveau des ministères et des organismes.....	7
3.3 Stratégie de communication et de sensibilisation	8
3.3.1 Structure de communication	8
3.3.2 Possibilités de communication efficace.....	8
3.4 Surveillance, évaluation et production de rapports.....	8
3.4.1 Conformité, surveillance et évaluation	9
3.4.2 Approche en matière d'établissement de rapports et fréquence des rapports	9
3.4.3 Exigences en matière d'établissement de rapports	9
3.4.4 Examen annuel de la Stratégie de mise en œuvre	10
 4. Reconnaissance et incitatifs.....	 10
 5. Gestion des risques et stratégies d'atténuation	 10
 6. Cadre juridique	 12
 7. Calendrier de mise en œuvre.....	 12

Abréviations

SMA	Sous-ministre adjoint
CSMAST	Communauté des sous-ministres adjoints de la science et de la technologie
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
EFPC	École de la fonction publique du Canada
SM	Sous-ministre
SMD	Sous-ministre délégué
CSMST	Communauté des sous-ministres de la science et de la technologie
SC	Santé Canada
GTISI	Groupe de travail interministériel sur la science inclusive
SI	Science inclusive
STIM-A	Groupe interministériel sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques autochtones
IISI	Initiative interministérielle sur la science inclusive
OCN	Organisme de coordination national
RNCan	Ressources naturelles Canada
PC	Parcs Canada
MOVS	Ministères et organismes à vocation scientifique
V.-P.	Vice-président
BDDRH	Bureau du dirigeant principal des ressources humaines
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Avis de non-responsabilité

Le présent document vise à soutenir la planification coordonnée et la mise en œuvre exhaustive des Lignes directrices interministérielles en matière de science inclusive (ci-après désignées par le terme Lignes directrices) tout en favorisant la transparence, la reddition de comptes et l'uniformité entre les différents intervenants au sein des ministères et organismes à vocation scientifique (MOVS).

Comment lire ce document

La Stratégie de mise en œuvre des lignes directrices en matière de science inclusive pour les MOVS (ci-après désignée par le terme Stratégie de mise en œuvre) doit être utilisée en parallèle avec les Lignes directrices en matière de science inclusive pour les MOVS. La Stratégie de mise en œuvre est structurée de manière à soutenir des groupes d'intervenants particuliers, qui doivent consulter les activités clés qui y sont décrites. La mise en œuvre des activités clés des Lignes directrices doit être adaptée au contexte opérationnel de chaque ministère et organisme.

1. Contexte et renseignements généraux

La Stratégie de mise en œuvre a été élaborée afin de soutenir la planification et l'exécution coordonnées des Lignes directrices en matière de science inclusive au sein des ministères et organismes à vocation scientifique (MOVS). Ce document est destiné à servir de feuille de route pour la mise en pratique de la science inclusive dans les ministères et les organismes. On s'attend à ce que tous les MOVS fédéraux adaptent les Lignes directrices pour répondre aux besoins particuliers de leurs ministères et organismes respectifs et assurer la reddition de comptes dans le cadre de leur réponse à l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale du greffier.

Cette Stratégie de mise en œuvre décrit les étapes stratégiques, les ressources, les outils, les responsabilités et les calendriers nécessaires pour intégrer les pratiques scientifiques inclusives dans l'ensemble des MOVS. Cette Stratégie de mise en œuvre a pour objectif global de traduire les recommandations générales en Lignes directrices afin de créer un environnement scientifique résilient et inclusif qui profite aux personnes vivant au Canada. Pour promouvoir une intégration réussie des Lignes directrices au sein des MOVS, il est recommandé d'adopter une approche graduelle, comme on le précise dans la section 3.1 des Lignes directrices. Les principales activités sont les suivantes :

- Échange de connaissances et renforcement des capacités;
- Diffusion et mobilisation;
- Élaboration de plans d'action au niveau des ministères et des organismes pour intégrer les Lignes directrices à des politiques et programmes;
- Surveillance, évaluation et établissement de rapports.

Les principes de transparence, de reddition de comptes, de mobilisation réciproque et éthique, de représentation diversifiée, de compétence culturelle, d'utilisation éthique de la technologie et des données, d'apprentissage et d'amélioration continus et de réconciliation orientent la mise en œuvre des Lignes directrices, comme on le précise dans la section 3.2 des Lignes directrices. L'adoption et la mise en œuvre réussies des pratiques scientifiques inclusives reposent finalement sur des mesures claires, la responsabilisation et l'intégration de l'inclusion, de la diversité, de l'équité et de l'accessibilité (IDÉA), de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) et des systèmes de connaissances autochtones (SCA) à tous les stades du travail scientifique. La section 4.3 des Lignes directrices renferme des outils et des cadres supplémentaires pour orienter la mise en œuvre des Lignes directrices.

2. Gouvernance et surveillance : rôles et responsabilités

2.1 Partenaires de mise en œuvre

Le Groupe de travail interministériel sur la science inclusive (GTISI) est représenté par les vice-présidents (V.-P.) ou les sous-ministres adjoints (SMA) de la science et les représentants désignés (y compris les gestionnaires, directeurs, directeurs généraux, scientifiques et conseillers en politiques). Le GTISI est soutenu par la Communauté des sous-ministres de la science et de la technologie (CSMST) et par le SM champion des employés racisés.

2.1.1 L'organe de coordination national

Le SM champion de la Communauté de la science et de la technologie, les SMA champions de l'Initiative interministérielle sur la science inclusive (IISI) et les présidents du GTISI formeront l'organe de coordination national (OCN) de l'IISI.

- L'OCN fournira des conseils stratégiques et supervisera les activités du GTISI et dirigera, soutiendra et surveillera la mise en œuvre des Lignes directrices au sein des MOVS.
- Les SMA champions de l'IISI fourniront des orientations et une supervision stratégique afin de soutenir la CSMST et les présidents du GTISI quand viendra le temps de prendre des décisions relatives aux activités du groupe de travail. Les champions rencontreront régulièrement les présidents du GTISI et informeront leurs administrateurs généraux, la CSMST, le Comité des sous-ministres adjoints de la science et de la technologie (CSMAST) et les sous-ministres adjoints/vice-présidents de la science au sujet des activités du groupe.
- La CSMST regroupera les rapports des ministères et des organismes dans un rapport annuel destiné au greffier.
- Les SMA et V.-P. responsables des sciences représentant les MOVS superviseront l'orientation stratégique et conseilleront à la haute direction de soutenir l'IISI. Leur groupe se réunira deux fois par an, les réunions étant présidées par les SMA champions de l'IISI.
- Les présidents du GTISI superviseront les opérations quotidiennes de ce groupe de travail, qui réunit des praticiens de la science et des experts en politiques représentant les MOVS. Les présidents du GTISI rencontreront régulièrement les représentants des ministères ou des organismes au sein du groupe de travail et rendront compte des activités du groupe aux SMA champions de l'IISI.
- Le représentant désigné du ministère ou de l'organisme au sein du GTISI participera aux activités du groupe de travail, en participant à la rédaction de l'ébauche des documents, en fournissant des commentaires sur ces ébauches et en organisant des événements. Les représentants collaboreront avec les experts en la matière

responsables de la science inclusive au sein de leurs ministères et organismes afin de fournir l'expertise et les orientations nécessaires pour orienter les activités du GTISI.

On recommande à tous les ministères et organismes de collaborer avec leur SMA ou V.-P. de la science et un représentant désigné pour superviser la mise en œuvre des Lignes directrices. Les ministères et les organismes peuvent avoir des structures organisationnelles, des capacités et des priorités différentes d'un MOVS à l'autre et peuvent avoir besoin de niveaux de flexibilité et d'adaptabilité différents.

La coordination prendra la forme de réunions virtuelles et de séances de travail afin d'échanger des renseignements sur les défis et les possibilités, les initiatives en cours en matière de science inclusive et les pratiques exemplaires, et de discuter de la manière de fixer des objectifs en matière de science inclusive et de mesurer la réussite. Le GTISI peut créer des sous-comités ou des équipes de travail pour se concentrer sur des aspects particuliers de la mise en œuvre des Lignes directrices, s'il y a lieu.

2.2 Établissement de rapports centraux

On recommande aux ministères et aux organismes de se charger de l'élaboration de leurs propres plans et rapports de mise en œuvre. L'IISI prévoit solliciter à l'avenir le soutien des organismes centraux afin d'appuyer la mise en œuvre efficace des Lignes directrices.

En outre, on désigne les autres intervenants clés et leurs rôles dans la mise en œuvre dans la section 1.3 des Lignes directrices en matière de science inclusive. Les rôles des intervenants s'articulent autour de quatre secteurs prioritaires en matière d'activités scientifiques pour assurer l'obtention de résultats scientifiques grâce à des pratiques scientifiques inclusives. Voici les secteurs prioritaires :

- La conception d'activités scientifiques inclusives.
- La création d'environnements de travail scientifiques inclusifs.
- La communication et la diffusion des résultats scientifiques.
- Des lignes directrices particulières pour tisser des systèmes de connaissances autochtones avec la science occidentale.

On trouve des renseignements supplémentaires concernant les secteurs prioritaires dans la section 2.1 des Lignes directrices. Pour connaître les recommandations ciblées des intervenants, voir les secteurs prioritaires dans les sections 2.2 à 2.6.

3. Plan de mise en œuvre

3.1 Outils de renforcement des capacités, de diffusion et de mobilisation

Pour assurer une mise en œuvre efficace des Lignes directrices, il est essentiel d'assurer la sensibilisation et le renforcement des capacités. Il s'agit notamment d'élaborer des programmes ministériels et interministériels de renforcement des capacités propres aux intervenants qui fournissent au personnel les connaissances et les compétences nécessaires pour faire avancer la science inclusive, comme décrit ci-dessous. En outre, on trouve des

recommandations particulières sur la formation et le renforcement des capacités aux sections 2.3.4, 2.4.3 et 2.5.6 des Lignes directrices.

3.1.1 Séances d'échange de connaissances et de renforcement des capacités

Pour que la mise en œuvre des Lignes directrices soit efficace, il est important d'accroître la sensibilisation à l'égard des principes de science inclusive au moyen de séances d'information et d'organiser des séances périodiques de renforcement des capacités pour les principaux intervenants dans les ministères et organismes chargés des activités et des résultats scientifiques. On recommande les activités de sensibilisation suivantes :

- Le GTISI organisera des séances interministérielles d'échange de connaissances propres à des intervenants, afin de discuter des lignes directrices, de la stratégie de mise en œuvre et des mesures d'évaluation.
 - Le secrétariat du GTISI travaillera avec ses membres pour élaborer un guide de formation générique qui pourra être adapté au contexte des différents ministères et organismes.
 - Les séances peuvent être organisées deux fois par an, avec des séances supplémentaires organisées au niveau des ministères et des organismes, s'il y a lieu.
 - Le GTISI collabore avec l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) pour élaborer un programme d'études en science inclusive. Une fois le programme d'études en science inclusive prêt, les futures séances de formation pourront être organisées en collaboration avec l'EFPC en utilisant ce programme.
- Les ministères et les organismes sont également encouragés à organiser, au besoin, des séances de renforcement des capacités et de sensibilisation afin de présenter les lignes directrices à leur personnel et de définir l'approche de mise en œuvre au niveau ministériel et organisationnel.
 - Les unités appropriées, telles que les unités des RH des ministères et organismes, peuvent animer les séances;
 - Les séances peuvent être organisées en collaboration avec les V.-P. ou les SMA responsables des sciences des différents ministères et organismes;
 - Le guide de formation générique créé par le GTISI peut être contextualisé pour tenir compte des besoins en formation des ministères et organismes;
 - Les membres du GTISI joueront le rôle d'animateurs ou de personnes-ressources pour fournir tout le soutien nécessaire pendant les séances de formation;
 - Les séances peuvent être organisées au moins une fois par an, au cours desquelles les plans d'action, les possibilités et les défis sont identifiés, examinés et analysés.

Les SMA et V.-P. responsables des sciences et le représentant désigné du GTISI sont incités à travailler dans leurs ministères et organismes pour organiser les séances de formation afin de mieux faire connaître les lignes directrices. Les MOVS peuvent tirer parti des programmes de formation ou des mécanismes de sensibilisation existants pour promouvoir l'utilisation des

lignes directrices. Les ministères et les organismes sont invités à utiliser des outils interactifs pour animer les séances de formation.

3.1.2 Outils de diffusion et de mobilisation

Cette section présente les stratégies et les outils existants qui peuvent soutenir une mobilisation et une diffusion efficaces en ce qui concerne les Lignes directrices.

- Tirer parti de l'infrastructure et des mécanismes existants
 - Les MOVS peuvent utiliser les stratégies et activités de mobilisation existantes pour mettre en œuvre les Lignes directrices. Il peut s'agir de mécanismes ministériels communs, comme des équipes de communication, qui diffusent des messages généraux et uniformes et publient des mises à jour et des ressources sur les carrousels du site intranet afin d'en accroître la visibilité.
- Promouvoir un message uniforme à l'échelle des ministères
 - Les MOVS peuvent élaborer et échanger des messages communs à l'échelle des ministères et organismes, en particulier au sein de portefeuilles semblables (comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, l'Agence de santé publique du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada).
 - Les MOVS peuvent utiliser des mécanismes de communication communs (comme des équipes de communication, un site intranet, des points de discussion) pour promouvoir l'harmonisation à l'échelle des ministères et organismes.
 - Les MOVS peuvent cibler les intervenants avec des renseignements fusionnés afin de rationaliser la mobilisation et de réduire le chevauchement.
- Faciliter la mobilisation et le dialogue
 - Les MOVS peuvent organiser des réunions de type « assemblée générale » ou des séances de discussion ouverte afin de favoriser le dialogue et la transparence et d'encourager la participation volontaire pour permettre au personnel de participer volontairement et de manière significative.
 - On peut assurer la mobilisation et le dialogue en donnant aux réseaux et aux groupes de travail les moyens d'organiser leurs propres séances et discussions adaptées à leurs communautés.
- Soutenir la collaboration intersectorielle (direction générale, direction, etc.) et l'échange de connaissances
 - Les MOVS peuvent créer des groupes de travail représentant tous les secteurs (directions générales, directions, etc.) afin d'éliminer les cloisonnements et de recueillir des renseignements détaillés.
 - Les MOVS peuvent promouvoir l'échange de connaissances entre les secteurs (directions générales ou directions) et les mises à jour régulières sur les pratiques exemplaires en matière de science inclusive.

- Les MOVS peuvent encourager la collaboration entre les secteurs (directions générales ou directions) afin de maintenir l'élan et de renforcer la capacité collective.
- Mobiliser la direction et les structures de gouvernance

Internaliser le message et la stratégie par l'intermédiaire des administrateurs généraux et des cadres supérieurs. Reconnaître que la mobilisation au niveau des SMA et V.-P. de la science peut être optimale pour les réunions propres aux intervenants, en établissant un équilibre entre la portée et la pertinence.

- Promouvoir la mobilisation

Les MOVS peuvent s'appuyer sur les champions au niveau du SM et sur le Groupe des STIM-A pour maintenir l'élan et la visibilité, en particulier lorsque des changements sont apportés à la haute direction.

3.2 Élaboration de plans d'action au niveau des ministères et des organismes

On incite les ministères et les organismes à élaborer des mesures, ainsi que des plans et des politiques de mobilisation adaptés à leur contexte particulier, en veillant à tenir compte des priorités fédérales élargies en matière d'inclusion, de diversité et de réconciliation décrites dans les Lignes directrices. En outre, on invite les ministères et les organismes à intégrer l'IDÉA, l'ACS Plus et les SCA à leurs stratégies scientifiques respectives et à établir des liens avec les Lignes directrices (s'il y a lieu) plutôt que d'élaborer de nouveaux plans d'action autonomes. Pour obtenir une description détaillée des politiques et principes en matière de science inclusive, ainsi que d'autres politiques et principes du gouvernement du Canada qui vont de pair avec cette activité, voir la section 1.2 des Lignes directrices. Les étapes pratiques suivantes peuvent orienter l'élaboration de plans d'action au niveau des ministères et des organismes. On incite les MOVS à faire ce qui suit :

- Élaborer des plans d'action propres aux ministères et aux organismes qui vont de pair avec les priorités existantes.
- Élaborer des feuilles de route stratégiques et opérationnelles structurées et propres aux ministères ou aux organismes, pour décrire des tâches et/ou des initiatives particulières pour orienter l'intégration adaptée et mesurable des Lignes directrices en matière de science inclusive aux programmes en cours, à la politique organisationnelle et aux pratiques.
- Définir des objectifs précis et clairs et confier des responsabilités et des ressources afin de promouvoir la reddition de comptes et l'adaptabilité des Lignes directrices en matière de science inclusive au sein des ministères et organismes concernés.
- Évaluer le processus d'intégration et d'adoption des Lignes directrices en matière de science inclusive, documenter les leçons retenues et adapter le plan en conséquence.

On peut retenir des leçons de la manière dont Parcs Canada et Santé Canada intègrent des principes en matière de science inclusive à la directive révisée sur l'intégrité scientifique de PC et au Plan d'action sur l'antiracisme en science, respectivement. Le plan d'action et le

processus d'intégration de chaque ministère et organisme doivent refléter leurs besoins particuliers et à leurs exigences opérationnelles.

3.3 Stratégie de communication et de sensibilisation

3.3.1 Structure de communication

On incite les MOVS à collaborer avec leur secteur de communication (direction générale ou direction) pour faire état des progrès et des activités au niveau du ministère ou de l'organisme. Le SMA du Secteur des communications et du portefeuille de RNCAN et le vice-président des Communications et des affaires publiques de l'ACIA soutiendront et superviseront ce processus. La diffusion continue et uniforme est un élément clé d'une communication efficace entre les MOVS. Pour un soutien et une adoption efficaces, ainsi qu'une communication efficace des Lignes directrices au sein d'un groupe diversifié de MOVS, les rapports doivent commencer au niveau le plus élevé possible (par exemple, SMA ou V.-P.). Cette approche peut être peaufinée chaque année.

3.3.2 Possibilités de communication efficace

Il est important que les MOVS reconnaissent les réalités actuelles des environnements scientifiques fédéraux et tirent parti des mesures réalisables. Le présent document sert de point de départ à l'évolution des pratiques et des priorités. On incite les MOVS à faire ce qui suit :

- Accepter que l'incertitude et l'évolution fassent partie du processus; la clarté s'installera au fil du temps. La priorité en ce qui concerne toute stratégie de communication ou de sensibilisation est de promouvoir un changement dans la science fédérale afin de reconnaître la valeur du caractère inclusif quand vient le temps d'améliorer les pratiques et résultats actuels.
- Établir l'ordre de priorité des efforts en fonction de la valeur stratégique et de la faisabilité, plutôt que d'essayer de tout faire en même temps.
- Intégrer les contributions des différents ordres de gouvernement afin d'élaborer une stratégie interministérielle exhaustive et efficace.
- Faciliter la coordination interministérielle afin de veiller à ce que la mise en œuvre de la science inclusive tienne compte des objectifs communs tout en respectant les priorités ministérielles.

3.4 Surveillance, évaluation et production de rapports

Cette section porte sur les attentes en matière de conformité, de surveillance, d'établissement de rapports et d'évaluation. Pour obtenir une description détaillée des mesures d'établissement de rapports, voir la section 3.3 des Lignes directrices.

3.4.1 Conformité, surveillance et évaluation

On incite les MOVS à intégrer les activités de surveillance et d'établissement de rapports aux mécanismes de production de rapports fédéraux existants, comme les suivants :

- Rapport annuel du CSMST au greffier, qui renferme désormais du contenu en matière de science inclusive;
- Rapports de l'ACS Plus;
- Volets de production de rapports du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et du Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH);
- Initiative en matière de science inclusive à l'aide du formulaire de production de rapports en matière de science inclusive.

En fonction des secteurs prioritaires définis dans la section 2.1 des Lignes directrices, une approche graduelle peut être utilisée pour promouvoir la mise en œuvre dans le cadre de laquelle les MOVS font état des progrès accomplis de manière progressive.

3.4.2 Approche en matière d'établissement de rapports et fréquence des rapports

L'établissement des rapports doit se dérouler en fonction d'une approche déléguée et fondée sur des principes. Des documents fédéraux, comme [Unis dans la diversité](#), mettent l'accent sur des plans d'action généraux et délèguent les responsabilités en matière d'établissement de rapports aux ministères et aux organismes. Cette approche permet d'éviter les engagements vagues en encourageant des mécanismes de mise en œuvre utiles.

Pour en savoir davantage sur la fréquence des rapports, voir les mesures de production de rapports dans la section 3.3.1 des Lignes directrices. On s'attend à ce que les intervenants ministériels et interministériels désignés dans les Lignes directrices suivent les mesures de production de rapports précisées dans la section 3.3.1 à la fréquence établie.

Le rapport sera accessible à l'interne, sur la page Web réservée à la science inclusive interministérielle, en cours d'élaboration.

3.4.3 Exigences en matière d'établissement de rapports

En ce qui concerne les mesures de production de rapports décrites dans la section 3.1 des Lignes directrices, on recommande ce qui suit aux MOVS :

- Les Lignes directrices fournissent des recommandations et des pratiques exemplaires adaptées aux intervenants qui dirigent les travaux scientifiques au sein du gouvernement fédéral. Pour garantir l'efficacité de la production de rapports et de la reddition de comptes, on invite les intervenants à se concentrer sur le contenu qui leur a été confié et à faire état de leurs travaux à l'IISI par l'intermédiaire de leurs représentants du GTISI à la fréquence qui leur a été affectée dans les Lignes directrices.
- Rédiger un rapport annuel générique pour établir l'état de la mise en œuvre.

- Fournir des renseignements actualisés au niveau du ministère ou de l'organisme sur la mise en œuvre des Lignes directrices par l'intermédiaire du secteur des communications des MOVS (direction générale ou direction).
- Rendre des comptes par l'intermédiaire des modes de communication existants du ministère et de l'organisme.

3.4.4 Examen annuel de la Stratégie de mise en œuvre

Pour promouvoir la mise en place d'un plan de mise en œuvre solide, on recommande de revoir la stratégie chaque année (de préférence en avril). Une approche itérative, intégrant la sollicitation de rétroaction interministérielle et des leçons apprises, permettra de mettre en place un mécanisme de surveillance et d'évaluation solide pour assurer l'amélioration continue du plan de mise en œuvre des Lignes directrices en matière de science inclusive.

4. Reconnaissance et incitatifs

Les prix d'excellence et la reconnaissance en matière de science inclusive ont été créés pour reconnaître et célébrer l'innovation et les réalisations. Les prix d'excellence et la reconnaissance en matière de science inclusive seront organisés chaque année dans le cadre du Dialogue national sur la science inclusive, pour récompenser les fonctionnaires qui ont fait preuve d'excellence dans la réalisation de l'inclusivité dans la science, au moyen d'un processus de mise en candidature. La sélection se fondera sur un ensemble de critères définis par une équipe chargée des prix d'excellence et de la reconnaissance. Au cours de cette cérémonie, les MOVS vont :

- Fournir des études de cas et des pratiques exemplaires en matière de science inclusive.
- Mettre en valeur les réussites.

Les formulaires de mise en candidature seront accessibles sur la page Web réservée à la science inclusive interministérielle en cours d'élaboration. Les ministères et organismes recevront un appel à candidatures de la part des SMA champions et de l'équipe des prix d'excellence et de la reconnaissance.

5. Gestion des risques et stratégies d'atténuation

La gestion des risques est une composante essentielle de la Stratégie de mise en œuvre, car elle observe les risques et les stratégies d'atténuation pratiques, durables et réceptives qui peuvent être appliquées aux réalités complexes et diversifiées des environnements scientifiques fédéraux. On présente, dans le tableau 1, les risques, les défis, la probabilité associée, les répercussions et les stratégies d'atténuation liés à la Stratégie de mise en œuvre.

Tableau 1 : Gestion des risques et stratégies d'atténuation

Risque	Probabilité	Répercussions	Stratégie d'atténuation
Les différences structurelles et organisationnelles entre les ministères et les organismes peuvent nuire à une mise en œuvre normalisée.	Moyenne	Moyennes	Réaliser des évaluations organisationnelles; adapter les plans de mise en œuvre pour qu'ils aillent de pair avec les modèles de gouvernance des ministères.
Les priorités des MOVS varient, ce qui limite les possibilités d'adopter des approches unifiées.	Moyenne	Moyennes	Le GTISI facilite le dialogue entre les MOVS afin de recenser les objectifs communs, et fait la promotion de modèles de mise en œuvre souples.
La lassitude des équipes à l'égard des politiques, en raison du volume de directives existantes, peut nuire à l'adoption de nouvelles initiatives.	Élevée	Élevées	Harmoniser les nouvelles orientations avec les cadres existants; rationaliser les messages pour réduire le fardeau administratif.
La diversité des mandats et des capacités internes des MOVS complique la coordination interministérielle.	Élevée	Élevées	Mettre en place des groupes de travail interministériels; adapter les approches en fonction des contextes et des capacités des ministères.
Des initiatives simultanées et des réorganisations ministérielles peuvent faire en sorte qu'on accorde un degré de priorité moindre aux efforts liés à la science inclusive.	Élevée	Élevées	Intégrer la planification de la science inclusive aux processus élargis de gestion du changement; mobiliser la haute direction pour promouvoir l'harmonisation.
Des ressources et des capacités opérationnelles limitées peuvent nuire à la mise en œuvre efficace.	Élevée	Élevées	Plaider en faveur d'un financement centralisé et d'une dotation réservés; établir l'ordre de priorité des mesures en fonction des capacités; explorer les partenariats pour accroître les ressources.
Le changement culturel requis par les Lignes directrices en matière de science inclusive est	Élevée	Élevées	Mettre en œuvre des stratégies de changement graduelles; fournir un soutien continu et un renforcement

substantiel et peut prendre du temps pour être intégré de manière durable.

des capacités; surveiller et célébrer les jalons relatifs aux progrès accomplis.

6. Cadre juridique

On incite les ministères et les organismes à désigner toute loi qui renforce la mise en œuvre des Lignes directrices. Il faut préciser comment les Lignes directrices vont de pair avec les lois ou règlements existants ou les soutiennent. Les lois suivantes orientent également la Stratégie de mise en œuvre en matière de science inclusive :

1. Loi sur le multiculturalisme canadien
2. Loi sur l'équité en matière d'emploi
3. Loi constitutionnelle de 1982 – article 35 (Droits des peuples autochtones du Canada)
4. Une liste et une description détaillées des facteurs des politiques et des principes se trouvent dans la section 1.2 des Lignes directrices en matière de science inclusive pour les MOVS. Collectivement, ces politiques, principes et cadres législatifs établissent des obligations quant à la promotion de la diversité et de l'équité et à la reconnaissance des droits des Autochtones.

7. Calendrier de mise en œuvre

Tableau 2 : Jalons et échéances importants

Jalon	Description	Parties responsables	Échéance
Approbation	Approbation officielle des Lignes directrices en matière de science inclusive et de sa Stratégie de mise en œuvre.	CSMAST CSMST	Octobre 2025
Diffusion	Diffusion publique des Lignes directrices en matière de science inclusive pour les MOVS et de sa Stratégie de mise en œuvre.	RNCan et ACIA	Novembre 2025
Début de la mise en œuvre	Mise en œuvre initiale de la date d'entrée en vigueur des Lignes directrices en matière de science inclusive pour les MOVS.	Tous les MOVS du GTISI	Décembre 2025

Formation	Formation à l'intention des principaux intervenants.	OCN et GTISI	Janvier 2026
Premier examen officiel	Examen de la Stratégie de mise en œuvre.	Tous les MOVS du GTISI	Mars 2027